

2008/N°15

# Les victimes de l'Europe Forteresse

D'après les statistiques officielles, plus de 2 millions de personnes de différentes nationalités, principalement Sahelo-Saharienne, résident en Libye de manière irrégulière, en attendant l'opportunité pour passer de l'autre côté de la Méditerranée. Selon un rapport de l'agence européenne FRONTEX en 2007, 60 000 personnes sont en « rétention » dans des camps libyens.

Les témoignages recueillis en Italie dénoncent les crimes commis autant par les passeurs que par les forces de l'ordre libyennes : abus, maltraitance, arrestations arbitraires, détention sans procès et dans des conditions dégradantes, tortures, violences physiques et sexuelles, rapatriement de réfugiés et déportations en plein désert.

Une fois arrêté, le clandestin a deux options : pour ceux qui ont de l'argent, on corrompt la police et on se fait libérer. Souvent c'est la police même qui les met en contact avec des passeurs qui les reconduisent à Tripoli. Ceux qui n'ont pas d'argent sont reconduits par avion dans leur propre pays d'origine ou sont chargés sur des camions militaires, serrés à 70-80 personnes et transportés vers la frontière méridionale de la Libye, où ils sont parqués dans des camps en attendant d'être ramenés en camion vers le désert et abandonnés sur place.

Selon des informations officielles, entre 1998 et 2003, plus de 14.500 personnes ont été abandonnées au milieu du désert aux frontières avec le Niger, le Tchad, le Soudan et l'Égypte. Combien d'entre elles auront survécu ?

Aujourd'hui, la plupart des expulsions se font par avion. Dès lors les chiffres de rapatriement se sont multipliés par dix : 198.000 étrangers ont été expulsés de Libye entre 2003 et 2006. Ces chiffres sont officiels.

## DES STATISTIQUES EFFROYABLES

Selon l'ONG « Fortress Europe », reprenant un rapport confidentiel de l'agence européenne FRONTEX pour la sécurité aux frontières de l'UE, plus de 15 000 migrants sont arrivés en Italie, surtout en Sicile, à bord de moyens de fortune durant les neufs premiers mois de 2007.

Par ailleurs, Fortress Europe a recensé 1157 articles de presse relatant des naufrages et autres accidents aux portes de l'Europe en 20 ans (de 1988 à 2007), documentant ainsi la mort ou la disparition d'au moins 11 756 migrants et réfugiés. Mais ce chiffre n'est qu'une approximation. On ne saura jamais combien de personnes sont effectivement disparues <sup>1</sup>.

## L'ACCORD EUROPÉEN AVEC LA LIBYE

« Les morts dans le désert et dans le canal de Sicile, les tortures et les violences sexuelles dans les centres de rétention financés par l'Italie, les déportations dans le Sahara, ..., les homicides dans les commissariats, les abus des passeurs et les attaques racistes à Tripoli,.... Tout ce qu'il ne faut pas savoir sur le pays auquel l'Italie et l'Union européenne ont confié la garde des frontières de l'Europe du Sud, à la veille des contrôles Frontex en Libye en 2008, quand les reconduites au large seront la règle ». Telle est l'introduction du rapport de 25 pages de Fortress Europe sur les conditions des migrants de passage en Libye.

---

<sup>1</sup> <http://fortresseurope.blogspot.com/2006/02/immigrs-morts-aux-frontires-de-leurope.html>

C'est par une décision du 18 avril 2005 que le Conseil des Ministres de la Justice et des Affaires Intérieures de l'Union européenne s'est prononcé en faveur d'une « coopération opérationnelle » avec la Libye.

Sous l'égide de l'agence européenne pour le contrôle des frontières, FRONTEX, des patrouilles aéronavales sillonnent les eaux libyennes depuis 2008. Siréas a déjà parlé de FRONTEX dans une publication précédente. <sup>2</sup> En 2008, le financement de FRONTEX a doublé, en passant de 34 millions d'euros en 2007 à 70 millions d'Euros pour 2008. Par ailleurs, l'Union européenne a offert à la Libye un système de surveillance électronique installé le long de sa frontière méridionale. En 2007, les autorités libyennes ont donné à FRONTEX une liste détaillée des moyens nécessaires qu'ils demandent : 12 avions de reconnaissance, 14 hélicoptères, 240 véhicules 4X4, 86 camions, 80 pick-up, 70 autobus, 28 ambulances, 12 systèmes radar, 10 bateaux, 28 moto vedettes, 100 bateaux gonflables, 400 viseurs nocturnes, 14 systèmes pour scanner les empreintes digitales, des stations radios, des systèmes de navigation satellitaire.

En 2003 déjà, le gouvernement italien a signé un accord secret avec la Libye pour lutter contre l'immigration clandestine et a envoyé à Tripoli 100 bateaux gonflables, 6 véhicules 4X4, 3 autocars, 40 viseurs nocturnes, 50 appareils de photo étanches, 150 jumelles, 12.000 couvertures de laine, 6.000 matelas et coussins, 50 navigateurs satellitaires, 1.000 tentes, 500 gilets de sauvetage ...et 1.000 sacs à cadavre.

Les couvertures et matelas sont utilisés dans les centres de rétention pour migrants qui ont commencé à apparaître dans toute la Libye. A l'heure actuelle (2008), il en existerait au moins vingt, qui totalisent 60 000 détenus, selon un rapport de FRONTEX.

2 Les murs, 2006.

## DE NOMBREUX RÉFUGIÉS

La Libye est traversée chaque année par des milliers de réfugiés essentiellement Érythréens, mais aussi Soudanais, Somaliens et Éthiopiens. Mais la Libye n'a jamais signé la convention des Nations unies sur les réfugiés de 1951. Le gouvernement ne cherche pas à identifier les réfugiés ou autres qui ont besoin d'une protection internationale. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dispose d'un bureau à Tripoli mais n'a pas d'accord de travail officiel avec les autorités. Lutter pour la libération des réfugiés détenus dans les camps pourrait briser ce faible équilibre diplomatique. C'est pour cela que le HCR préfère travailler avec un profil décidément bas, en évitant de critiquer la Libye.

De toute façon la majorité des prisonniers n'ont aucune chance d'être réinstallés par le HCR. Pour eux la seule voie de sortie c'est la fuite ou la corruption. Il faut payer 200 à 500 dollars à un policier, n'importe lequel, pour être libéré. L'argent arrive avec Western Union par le réseau de solidarité de la diaspora érythréenne qui vit en Europe et en Amérique. Un certificat de demandeur d'asile délivré par le HCR n'est pas une source de protection. Selon un témoignage, «Un de mes amis a été arrêté quand même, la police a déchiré le certificat sous ses yeux.»

Selon Bill Frelick, directeur chargé de la politique des réfugiés à Human Rights Watch, « Plutôt que d'aider ces personnes à obtenir la protection dont elles ont besoin, l'Union européenne coopère avec Tripoli pour les empêcher de rejoindre l'Europe ».

Le gouvernement de Silvio Berlusconi, l'Italie, qui est le pays le plus affecté par l'immigration en provenance de Libye, a contourné de manière flagrante le droit international. En octobre 2004, un pont aérien a été mis en place pour procéder à des expulsions sous commandement militaire de plus d'un millier de personnes, sans tenir compte des situations personnelles, sans qu'on ait même cherché à les identifier ou à examiner leurs motifs de fuir leur pays.

En 2004 et 2005, le gouvernement italien a expulsé au total plus de 2 800 migrants – dont très probablement des réfugiés et autres personnes qui avaient besoin d’une protection internationale – les refoulant en Libye, pays qui les a ensuite renvoyés dans leurs pays d’origine. Le gouvernement a ainsi commis une infraction indirecte mais consciente à l’égard du droit international qui interdit de refouler un réfugié vers le pays où il risque la mort ou la torture.

Le HCR lui-même a déclaré que « les méthodes expéditives de répartition des personnes par nationalité » induisaient que la situation de personnes fondées à demander l’asile n’était pas examinée de manière appropriée. Il a dénoncé les renvois et déclaré qu’il est « loin d’être établi que l’Italie avait pris les précautions nécessaires pour s’assurer qu’elle ne renvoyait pas des réfugiés de bonne foi vers la Libye qui ne saurait être considérée comme une terre d’asile sûre »

D’autre part, plusieurs parlementaires européens avaient interrogé le président de la Commission, lui demandant comment il entendait « faire cesser les expulsions de Lampedusa et exiger de l’Italie qu’elle respecte ses obligations en vertu du droit international et communautaire ? » Mais la Commission leur a répondu que le gouvernement italien n’a violé aucune règle et a ajouté qu’elle n’a « pas de compétence générale en ce qui concerne les droits fondamentaux ...

## RÉACTIONS DES INSTANCES EUROPÉENNES ET DES ONG

Il n’empêche que le Parlement européen a adopté le 14 avril 2005 une **résolution d’urgence** sur la situation à Lampedusa (Sicile), recommandant à la Commission davantage de transparence, condamnant le fait que les autorités italiennes aient choisi les personnes expulsées en fonction de leur nationalité et demandant à ce que le HCR ait un libre accès au centre de rétention de Lampedusa. Selon le Parlement européen, l’expulsion vers la Libye n’a pas été réalisée conformément aux normes européennes et au droit international.

En effet, le Protocole n° 4 de la Convention européenne des droits de l'homme interdit les expulsions collectives d'étrangers.

De son côté, la **Cour européenne des droits de l'Homme** a ordonné en mai 2005 des mesures provisoires à l'égard de l'Italie, lui demandant de surseoir à l'expulsion de 11 ressortissants étrangers vers la Libye, dans le cadre de procédures d'avocats italiens contestant la légalité des expulsions collectives de 79 ressortissants étrangers.

**Amnesty International** et la **Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme** ont réagi également, dénonçant les expulsions massives de l'Italie vers la Libye, depuis le centre de rétention de Lampedusa. Parmi ces expulsés figuraient des réfugiés potentiels. Beaucoup pensaient être envoyés vers un autre centre afin d'y être identifiés. Mais la Libye a renvoyé des centaines d'Erythréens dans leur pays d'origine. Beaucoup d'entre eux sont toujours retenus dans des conditions particulièrement difficiles dans des lieux de détention tenus secrets.

Enfin, sur un plan plus général, au delà de la question des réfugiés, l'organisation Human Rights Watch dénonce la Libye dans un rapport de 135 pages<sup>3</sup>. Ce rapport explique comment les autorités libyennes arrêtent arbitrairement les étrangers sans papiers, les maltraitent pendant leur détention, et les renvoient de force dans leur pays. Selon les chiffres officiels libyens, le gouvernement aurait rapatrié quelques 145 000 étrangers entre 2003 et 2005.

Le rapport dénonce les violences physiques récurrentes subies au moment de leur arrestation ainsi que les mauvais traitements en détention, notamment des passages à tabac, une surpopulation carcérale, des conditions médiocres, l'impossibilité de consulter un avocat et à l'accès limité à l'information en attendant l'expulsion.

## ET AUJOURD'HUI ?

Qu'en est-il, en 2008, de l'attitude de la Commission européenne et des autorités italiennes à l'égard de la Libye, des camps de rétention de migrants et de réfugiés, et des « accidents » en mer ou aux frontières ?

En décembre 2008, l'Observatoire italien des victimes de l'émigration clandestine compte 1502 morts aux frontières de l'Union Européenne au cours de l'année. Cela représente une diminution de 23 % par rapport à 2007, mais une augmentation des victimes en Sicile (642 morts en 2008 et 556 en 2007). Outre les 1235 morts dans la Méditerranée, 267 migrants ont trouvé la mort dans le désert du Sahara, cachés dans les camions ou les ferry-boat de l'atlantique, ou bien tués par balle par la police des frontières <sup>4</sup>

Les contrôles renforcés en mer effectués par les patrouilles de l'agence européenne FRONTEX ont pour conséquence que les clandestins et leurs passeurs doivent faire des détours plus grands et plus dangereux pour atteindre leur destinée. Si le nombre de morts recensés a diminué, le nombre de disparus a probablement augmenté.

En ce qui concerne les conditions de détentions inhumaines en Libye, les gouvernements européens le savent bien. Mais leur objectif reste la lutte contre l'immigration à tout prix.

En 2009, il y aura les élections européennes. Ne serait-ce pas le moment de réfléchir et d'inviter les parlementaires européens à se positionner vis-à-vis des politiques de la Commission et de faire pression sur celle-ci pour que les politiques à l'égard du Tiers Monde soient modifiées ? Il faudrait s'orienter notamment dans les directions suivantes :

- veiller au respect scrupuleux des droits humains
- refus catégorique de renvoi de réfugiés vers la Libye ou vers un

4 <http://www.sudonline.sn/spip.php?article16017>



autre pays qui pratique la torture et viole les principes fondamentaux des droits de l'homme.

- refus de soutien économique et politique des gouvernements qui ne respectent pas les droits de l'homme, même quand il s'agit de pays amis.
- focalisation des politiques économiques européennes sur le développement des pays les plus pauvres pour que les populations ne soient pas contraintes de fuir
- mettre fin au commerce des armes vers les pays en conflit
- mettre fin aux guerres menées par les grandes puissances sous les faux prétextes d'apporter la paix et la démocratie alors qu'elles visent l'asservissement de ces peuples et l'exploitation de leurs richesses sans retour équitable.

Bien sûr, ces objectifs sont ambitieux. Mais ne sont-ils pas déjà répétés par diverses instances européennes et américaines comme étant leurs propres objectifs ? Les grandes puissances, l'OTAN en tête, restent dans leurs contradictions, prises entre leurs intérêts et le développement des pays pauvres en proie à des conflits interminables.

Peut-on alors espérer un changement de situation ? Jusqu'à présent on ne peut attendre beaucoup de la part d'Etats qui refoulent les victimes de leurs propres stratégies.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Fortress Europe, Fuite de Tripoli : Rapport sur les conditions des migrants de passage en Libye, par Gabriele Del Grande, association Fortress Europe, 25 octobre 2007. Voir aussi : <http://fortresseurope.blogspot.com/2008/11/libya-sign-petition-against-migrants.html>

Amnesty International, La Libye, l'Union européenne et l'Italie dans le domaine de l'asile et du contrôle des flux migratoires, 12 octobre 2005.

Human Rights Watch, Stemming the flow, Abuses Against Migrants, Asylum Seekers and Refugees (Endiguer la marée: Exactions à l'encontre des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés), septembre 2006, <http://hrw.org/reports/2006/libya0906/>

FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), L'Italie et les Etats membres de l'UE doivent suspendre toute expulsion vers la Libye. [http://www.fidh.org/article.php3?id\\_article=2417](http://www.fidh.org/article.php3?id_article=2417)